



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 2

Réunion restreinte du : 24 septembre 2018

A : 17h30

Lieu : siège du DFSM – Antenne du Havre

Présidence : M. VAUTIER Jean Marc

Membres Présents : Mme CASTEL Marie-Rose, MM BLONDEL Thierry, LEVEE Jean Pierre

Réunion restreinte du : 26 septembre 2018

A : 17 h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres présents : Mme Yvette BOTTE, MM Gérard DEMARRE, André MAROLLE, Michel MOGIS

Réunion restreinte du : 27 septembre 2018

A : 13h45

Lieu : siège du DFSM – Antenne de Dieppe

Présidence : M. LEFEBVRE Laurent

Membres Présents : MM COLE Dany, DUVAL Gérard, TIRET Jean Luc

Absent non excusé : M. LELIEVRE Gérard

§§§§

Conditions d'appel toutes commissions.

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante)

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat et Coupe Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, doivent être inscrit sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans à compter de cette saison, 2018/2019.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 02 septembre 2018

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20720826 PLATEAU ASSOCIATION 2 // AUMALE

Feuille de match papier, insuffisamment rédigée, licence manquante à PLATEAU ASSOCIATION 2.

Une amende de 5€ est infligée à PLATEAU ASSOCIATION 2,

Feuille de match papier, insuffisamment rédigée, envoi hors délai

Une amende de 17€ est infligée à PLATEAU ASSOCIATION.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20769742 PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1) // AL DEVILLE MAROMME

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'AL DEVILLE MAROMME, une amende de 30€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME, (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20769747 FC BONSECOURS SAINT LEGER (1) // MONT SAINT AIGNAN FC (2).

Réserves du FC BONSECOURS SAINT LEGER, non confirmées, non recevables en la forme,

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1-POULE D.

Match n°20761500 US LILLEBONNE 2/ SS GOURNAY 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

une amende de 15€ est infligée à US LILLEBONNE



La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20761499 ST ROMAIN AC 2/ AS LA FRENAYE 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à ST ROMAIN AC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20721089 AUMALE 2 // MESNIERES EN BRAY 2

Réserves d'avant match de AUMALE 2, confirmées.

Le dossier, transmis à la CD des Règlements et Contentieux est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762746 CO CLEON (2) // STADE DE GRAND QUEVILLY (2).

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au CO CLEON.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762747 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) // AL TOURVILLE LA RIVIERE FC (1)

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC, une amende de 30€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762748 ECOLE DE FOOT D'ELBEUF (1) // FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (2)

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762749 SC PETIT COURONNE (1) // R. REUNIONNAIS FC (1)

Réserves du SC PETIT COURONNE, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762218 ASCJ KURDISTAN (2) // A MALAUNAY (1)



Pour non utilisation de la FMI du fait de l'ASCJ KURDISTAN, une amende de 30€ est infligée à l'ASCJ KURDISTAN. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

Réserves de l'A. MALAUNAY, non confirmées, non recevables en la forme.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762221 AS PTT ROUEN (1) // FUSC BOIS GUILLAUME (3)
Faits disciplinaires après le match, le dossier, transmis à la Commission Départementale de Discipline, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 - POULE F.

Match n°20761629 H CAUCRIAUVILLE S 3 // ES MT GAILLARD 2
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à H CAUCRIAUVILLE S
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20761637 : AS MONTIVILLIERS 2/LE HAVRE S'PORT 1
Pour non utilisation de la FMI du fait une amende de 30€ est infligé à AS MONTIVILLERS (article 200 des RG & annexe 2 des RG de la LFN).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

Match n°20761762 : BREaute -BRETTEVILLE 1 /PARC D'ANXTOT 1
Pour non utilisation de la FMI du fait une amende de 30€ est infligé à BREaute- BRETTEVILLE (article 200 des RG & annexe 2 des RG de la LFN).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20721484 GRANDCOURT 2 // ETALONDES 2
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à GRANDCOURT.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721488 LE TREPORT 3 // BLANGY NORMANDIE
Forfait sur le terrain de BLANGY NORMANDIE
La commission jugeant en première instance :
donne match perdu par forfait à BLANGY NORMANDIE, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier LE TREPORT 3, sur le score de 3 buts à 0
inflige une amende de 168€ à BLANGY NORMANDIE

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20721752 LONGUEVILLE SUR SCIE 3 – JANVAL 2

Pour non utilisation de la FMI du fait de JANVAL 2, une amende de 30€ est infligée à JANVAL. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20762485 EN AVANT SAINT PIERRE // ECOLE DE FOOT ELBEUF 2

Le terrain de l'EN AVANT SAINT PIERRE n'étant ni tracé ni tondu et le terrain de repli dans le même état, la commission, après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité à l'EN AVANT SAINT PIERRE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ECOLE DE FOOT ELBEUF.

Une amende de 40€ est infligée à l'EN AVANT SAINT PIERRE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 20762617 AS CANTON ARGUEIL // US NESLES HODENG

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'US NESLES HODENG, une amende de 30€ est infligée à l'US NESLE HODENG. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN.)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 - POULE I

Match n°20762027 : AS LA FRENAYE 2 – HAVRE S'PORT 2 remis au 30/09/2018

Match n°20762024 : JS ST LEONARD 76 1/ US EPOUVILLE 3

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à SAINT LEONARD, La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match n°20762028 :US LILLEBONNE 3/ US GODERVILLE 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à LILLEBONNE,
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Rencontres du 9 septembre 2018

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20769748 AL DEVILLE MAROMME (3) // SAINT AUBIN FC (2).

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'AL DEVILLE MAROMME, une amende de 30€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME., (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20769750, PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN (1) // US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2).

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1-POULE D.

Match n°20761503 HAVRE RC HAVRAIS 1/ FC GRUCHET 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au RC HAVRAIS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°20721093 GRANDCOURT // LONDINIÈRES

Réserves d'avant match déposées par LONDINIÈRES non confirmées non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721095 ENVERMEU // PLATEAU ASSOCIATION 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à ENVERMEU.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain



SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20721227 ENTENTE VIENNE ET SAANE 2 // BIVILLE LA BAINARDE

Pour non utilisation de la FMI du fait de BIVILLE LA BAINARDE, une amende de 30€ est infligée à BIVILLE LA BAINARDE, (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762753 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (2) // CO CLEON (2).

Ce dossier est placé en instance d'homologation.

Match n° 20762754 AL TOURVILLE LA RIVIERE FC (1) // SC PETIT COURONNE (1).

La feuille de match FMI a été transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à l'AL TOURVILLE LA RIVIERE FC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762755 AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1) // ECOLLE DE FOOT D'ELBEUF (1).

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain
Une amende de 15€ est infligée à l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762225 AS CANTON D'ARGUEIL (1) // ASCJ KURDISTAN (2).

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'ASCJ KURDISTAN, une amende de 30€ est infligée à l'ASCJ KURDISTAN. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

Réserves de l'AS CANTON D'ARGUEIL, non confirmées, non recevables en la forme,

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 - POULE F.

Match n°20761636 ES MT GAILLARD 2 / ST ANTOINE 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée ES MT GAILLARD.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20761638 GAINNEVILLE AC 2/ AS PETIVILLE 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à GAINNEVILLE.



La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20721489 INCHEVILLE // GRANDCOURT 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à INCHEVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721793 BELLEVILLE SUR MER // BLANGY NORMANDIE

Forfait sur le terrain de BLANGY NORMANDIE

La commission jugeant en première instance :

donne match perdu par forfait à BLANGY NORMANDIE, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier BELLEVILLE SUR MER, sur le score de 3 buts à 0

inflige une amende de 168€ à BLANGY NORMANDIE

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20721621 LONDINIÈRES 2 // AUQUEMESNIL

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à LONDINIÈRES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721624 PETIT CAUX 2 // BELLEVILLE SUR MER 2

Courriel du FC PETIT CAUX concernant l'éventuelle participation d'un joueur suspendu appartenant à BELLEVILLE SUR MER 2.

la Commission fait usage de son droit d'évocation et constate que le joueur cité n'est pas suspendu au jour de la rencontre citée en rubrique.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20721756 VALLEE DU DUN // LES GRANDES VENTES 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, licence manquante à VALLEE DU DUN.

Une amende de 5€ est infligée à VALLEE DU DUN.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20721885 HERICOURT EN CAUX 2 // GERPONVILLE VALMONT



Feuille de match papier envoyée hors délai.
Une amende de 17€ est infligée à HERICOURT EN CAUX.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721886 GRAINVILLE LA TEINTURIERE // SAINT PIERRE EN PORT 2
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain
Une amende de 15€ est infligée à GRAINVILLE LA TEINTURIERE.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721889 OUVILLE L'ABBAYE 2 // COLLEVILLE ANGERVILLE
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain
Une amende de 15€ est infligée à OUVILLE L'ABBAYE
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762225 AS CANTON D'ARGUEIL (1) // ASCJ KURDISTAN (2).
Pour non utilisation de la FMI du fait de l'ASCJ KURDISTAN, une amende de 30€ est infligée à l'ASCJ KURDISTAN. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).
Réserves de l'AS CANTON D'ARGUEIL, non confirmées, non recevables en la forme,
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20762489 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3 // FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2
Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 20762623 AS RONCHEROLLES / AC BRAY EST
La rencontre est reportée au 30 septembre 2018
Match n° 20762620 FC DE CRIQUIERS / FC VIEUX MANOIR
La rencontre est reportée au 14 octobre 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 - POULE H

Match n°20761899 : AS LANQUETOT 1 – ENT ALLOUVILLE-LOUVET 1



Absence sur le terrain de l'équipe de AS LANQUETOT 1

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait, 0 point à AS LANQUETOT 1, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ENT ALLOUVILLE-LOUVET 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 168 € + 28€ de frais d'arbitrage à AS LANQUETOT 1

Match N° 20761903 : VALLEES-CAUDEBEC 2 // AS ST JEAN DE LA NEUVILLE 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à VALLEES CAUDEBEC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 - POULE I

Match n°20762032 : POINTE DE CAUX ES 1 - AS LA FRENAYE 2 remis à une date ultérieure

Match n°20762031 : US ST THOMAS 1 / JS ST LEONARD 76 1

Pour non utilisation de la FMI du fait de US ST THOMAS , une amende de 30€ est infligée à US ST THOMAS . (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATINS : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20735846 VILLERS ECALLES // YVETOT 4

Pour non utilisation de la FMI du fait de VILLERS ECALLES , une amende de 30€ est infligée à VILLERS ECALLES . (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

Feuille de match papier envoyée hors délai.

Une amende de 17€ est infligée à VILLERS ECALLES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20735847 ANNEVILLE SUR SCIE // LE TRAIT DUCLAIR 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à ANNEVILLE SUR SCIE

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20735850 LOUVETOT // YERVILLE 3

Pour non utilisation de la FMI du fait de YERVILLE 3 , une amende de 30€ est infligée à YERVILLE. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATINS : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Match n°20765685 : LE HAVRE FC 2012 3 /RC HAVRAIS 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE FC 2012

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20765687 : FC ROLLEVILLE 1 /US CAP DE CAUX 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à FC ROLLEVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATINS : DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°20735980 BELMESNIL 2 // MARTIN EGLISE 2

Pour non utilisation de la FMI du fait de MARTIN EGLISE 2 , une amende de 30€ est infligée à MARTIN EGLISE. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20735982 BRACQUEMONT COPAINS // PETIT CAUX 3

Pour non utilisation de la FMI du fait de PETIT CAUX 3 , une amende de 30€ est infligée à PETIT CAUX. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20735983 ENTENTE VIENNE ET SAANE 4 // NEUFCHATEL EN BRAY 4

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE VIENNE ET SAANE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATINS : DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20736116 COLLEVILLE ANGERVILLE 2 // MUNICIPAUX BARENTIN

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, licence manquante à COLLEVILLE ANGERVILLE.

Une amende de 5€ est infligée à COLLEVILLE ANGERVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match N° 20763632 : AS ST JEAN DE LA NEUVILLE 2 /FC MANEGLISE 3

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à AS ST JEAN DE LA NEUVILLE.



La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATINS : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20736244 BRACHY // ANNEVILLE SUR SCIE 2
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain
Une amende de 15€ est infligée à BRACHY.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATINS : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20736378 OUAINVILLE 3 // YPREVILLE BIVILLE
Forfait sur le terrain de YPREVILLE BIVILLE
La commission jugeant en première instance :
donne match perdu par forfait à YPREVILLE BIVILLE, avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire
bénéficier OUAINVILLE, sur le score de 3 buts à 0
inflige une amende de 168€ à YPREVILLE BIVILLE.

Match n° 20736381 OURVILLE EN CAUX 3 // ENTENTE CLIPONVILLE -YEBLERON 1
Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la Commission place le dossier en instance
d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATINS : DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20736511 BOSC LE HARD 2 // FREVILLE BOUVILLE 3
Feuille de match papier, insuffisamment rédigée, licence manquante à FREVILLE BOUVILLE 3.
Une amende de 5€ est infligée à FREVILLE BOUVILLE.
Feuille de match papier envoyée hors délai.
Une amende de 17€ est infligée à BOSC LE HARD.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736512 PRESQU'ÎLE 2 // ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3
Pour non utilisation de la FMI du fait de PRESQU'ÎLE 2 , une amende de 30€ est infligée à PRESQU'ÎLE. (art
200 & annexe 2 des RG de la LFN).
Feuille de match papier, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain
Une amende de 15€ est infligée à PRESQU'ÎLE.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n°20765821 : ATHLETI'CAUX FC 3 – HAVRE S'PORT 4
Forfait déclaré de l'équipe de HAVRE S'PORT 4
La Commission,



Jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait, 0 point à HAVRE S'PORT 4, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficiaire ATHLETI'CAUX FC 3 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 112 € à HAVRE S'PORT

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Match n°20765820 : U FONTAINE 2 / ES MT GAILLARD 3

Pour non utilisation de la FMI du fait de U FONTAINE, une amende de 30€ est infligée à U FONTAINE (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n°20765949 : AS NORVILLE 1 / ENT PARC D'ANXTOT-AS BEUZEVILLE2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à AS NORVILLE

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20765951 : AS LANQUETOT 2 – POINTE DE CAUX ES 2

Absence sur le terrain de l'équipe de AS LANQUETOT 2

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait, 0 point à AS LANQUETOT 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficiaire POINTE DE CAUX ES 2 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 168 € à AS LANQUETOT 2

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n°20763501 : SC OCTEVILLE 4 / AS ST AUBIN ROUTOT 1

Pour non utilisation de la FMI du fait de SC OCTEVILLE 4, une amende de 30€ est infligée au SC OCTEVILLE . (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20736641 SAINT OUEN DU BREUIL 11 // PAVILLY 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à SAINT OUEN DU BREUIL

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match n° 20736642 BARENTIN 11 // PLATEAU ASSOCIATION 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à BARENTIN.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736645 MUNICIPAUX BARENTIN 11 // TOURVILLE SUR ARQUES 11

Pour non utilisation de la FMI du fait de MUNICIPAUX BARENTIN 11 , une amende de 30€ est infligée à MUNICIPAUX BARENTIN. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 20736786 TOUSSAINT 11 // GERPONVILLE VALMONT 11

Pour non utilisation de la FMI du fait de TOUSSAINT 11 , une amende de 30€ est infligée à TOUSSAINT. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

Feuille de match papier envoyée hors délai.

Une amende de 17€ est infligée à TOUSSAINT.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736791 FAUVILLE EN CAUX 11 // ETOUTTEVILLE YVECRIQUE 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à FAUVILLE EN CAUX.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20736918 LE TRAIT DUCLAIR 11 // SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE 11

La feuille de match manquante ou la composition des équipes et le score sont à faire parvenir au DFSM avant le 9 Octobre 2018, sous peine de sanction.

Match n° 20736922 ENTENTE FAUVILLE EN CAUX-HATTENVILLE 12 // ENTENTE SAINTE AUSTREBERTHE-SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 11

Pour non utilisation de la FMI du fait de ENTENTE SAINTE AUSTREBERTHE- SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 11 , une amende de 30€ est infligée à ENTENTE SAINTE AUSTREBERTHE- SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR. (art 200 & annexe 2 des RG de la LFN).

Feuille de match papier envoyée hors délai.

Une amende de 17€ est infligée à ENTENTE FAUVILLE EN CAUX-HATTENVILLE 12 .

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736923 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 // PRESQU'ÎLE 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE .

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la Commission,

Jean-Luc TIRET